

L'INAPTITUDE JURIDIQUE



Me Noémie Rainville-Landry, notaire
Me Virginie Lamaute, notaire
188, rue Montcalm, bureau 100
Gatineau, Québec, J8Y 3B5
(819) 771-3231

LIMITATION

- Conformément à l'article 67 du Code de déontologie des notaires, nous souhaitons vous dénoncer la généralité des éléments contenus dans cette présentation, notamment, le fait que de nombreuses exceptions n'ont pas été abordées dans le cadre de la présentation.
- Qui plus est, les principes exposés dans le cadre de cette présentation peuvent ne pas s'appliquer dans certaines situations précises.
- Les informations contenues dans la présentation ne doivent en aucun cas être interprétées comme une opinion juridique du présentateur.

LES DIFFÉRENCES
ENTRE LA
PROCURATION ET
LE MANDAT DE
PROTECTION

LES DIFFÉRENCES...

PROCURATION	MANDAT DE PROTECTION
<p>Document par lequel une personne confie à une autre personne d'accomplir certains actes juridiques destinés à <u>l'administration de ses biens.</u></p> <p>Applicable dès sa signature.</p> <p>N'est plus applicable lorsque l'incapacité est déclarée.</p>	<p>Document par lequel une personne confie à une autre personne, <u>dans l'éventualité de son incapacité,</u> d'accomplir certains actes juridiques destinés à assurer <u>la protection de sa personne et l'administration de son patrimoine.</u></p> <p>Applicable seulement lorsqu'un jugement en homologation du mandat de protection est rendu suivant la déclaration de l'incapacité.</p>

LES DIFFÉRENTS
TYPES DE
PROCURATION
ET DE MANDAT
DE PROTECTION

LES DIFFÉRENTS TYPES...

PROCURATION	MANDAT DE PROTECTION
<ul style="list-style-type: none">▶ Devant notaire▶ Devant témoins▶ À l'institution financière▶ Au gouvernement	<ul style="list-style-type: none">▶ Devant notaire▶ Devant témoins

**PROCURATION ET
MANDAT DE
PROTECTION
DEVANT NOTAIRE**

CONDITIONS

Préparé par un notaire;

Signé par le mandant devant un notaire;

AVANTAGES

Conseils juridiques sur différents sujets comme : l'utilisation des biens du mandataires, la reddition de compte, la détermination des pouvoirs, l'acharnement thérapeutique, le don d'organes;

Contestation presque nulle;

Conservation de l'original dans le greffe du notaire;

Inscription dans un registre;

DÉSAVANTAGES

Coût des honoraires professionnels pour la préparation;

PROCURATION ET
MANDAT DE
PROTECTION
DEVANT TÉMOINS

CONDITIONS

Signé de la main du mandant en présence de 2 témoins;

Signé par les 2 témoins (qui ne sont pas mandataires);

Paraphé chaque page;

Déclaration sous serment de l'un des témoins au mandat;

AVANTAGES

Rapide;

Aucun frais pour le préparer;

DÉSAVANTAGES

Risque au niveau de la conservation (destruction);

Peut-être contesté;

Aucun conseil juridique;

Nécessité d'obtenir une déclaration sous serment de l'un des témoins au mandat;

**PROCURATION
À L'INSTITUTION
FINANCIÈRE**

CONDITIONS

Utiliser le
formulaire prévu
par l'institution
financière;

AVANTAGES

Rapide;
Aucun
frais;

DÉSAVANTAGES

Cesse lors de
l'inaptitude;

Ne peut être utilisé
qu'à l'institution
financière en
question;



PROCURATION
AU
GOUVERNEMENT

CONDITIONS

Utiliser le
formulaire prévu
par le
gouvernement;

AVANTAGES

Rapide;
Aucun
frais;

DÉSAVANTAGES

Ne peut être utilisé
qu'au ministère en
question;



DÉFINIR
L'INAPTITUDE

L'inaptitude est la **perte ses capacités**.

Une personne est inapte lorsqu'elle est **incapable de s'occuper d'elle-même ou de ses biens**. On dit que la personne inapte est en **perte d'autonomie**, ou bien qu'« **elle n'a plus toute sa tête** ».

Il ne faut pas confondre l'inaptitude et les problèmes de santé physique. Vous pouvez avoir un problème de santé physique et être pleinement capable de prendre vos propres décisions pour vos biens et votre personne.

- Éducaloi

ÉVALUATIONS MÉDICALE & PSYCHOSOCIALE

Les évaluations constituent l'élément déclencheur de toute demande pour mettre sous mesure de protection une personne en perte d'autonomie ou victime d'un accident grave.

Évaluation médicale

Elle est faite par un médecin et touche l'état de santé de la personne.

C'est elle qui détermine l'**inaptitude**.

Évaluation psychosociale

Elle est demandée à un professionnel (généralement un travailleur social) exerçant dans le réseau de la santé ou en pratique privée.

Elle permet de connaître l'autonomie de la personne et son besoin de protection.

La prise en charge par la famille et par les proches est privilégiée lors de cette évaluation, ceux-ci étant les mieux placés pour jouer ce rôle. La prise en charge par le Curateur public est envisagée en dernier ressort.



L'UTILITÉ DE LA
PROCÉDURE EN
HOMOLOGATION
D'UN MANDAT

L'homologation d'un mandat sert à mettre en vigueur le mandat de protection notarié ou fait devant témoins pour que la ou les personnes désignées à titre de mandataire(s) puisse(nt) utiliser le mandat et remplir leurs fonctions pour administrer les biens et prendre soin de la personne inapte.

LA PROCÉDURE
EN
HOMOLOGATION
D'UN MANDAT DE
PROTECTION

LES ÉTAPES

1. Évaluations médicale et psychosociale
2. Recherches de mandat CNQ et BQ
3. Demande au notaire
4. Interrogatoire
5. Procès-verbal des opérations et de conclusions
6. Dépôt à la cour
7. Jugement

QUE FAIRE EN
L'ABSENCE DE
MANDAT ?

LE RÉGIME DE PROTECTION

OUVERTURE D'UN RÉGIME DE PROTECTION

AVANT LE 1^{er} NOVEMBRE 2022

TUTELLE

- Inaptitude partielle et temporaire
- Pouvoirs de simple administration

CURATELLE

- Inaptitude totale et permanente
- Pouvoirs de pleine administration

CONSEILLER

- Assiste le majeur

OUVERTURE D'UN RÉGIME DE TUTELLE

APRÈS LE 1^{er} NOVEMBRE 2022

TUTELLE

Seul le régime de tutelle demeure avec les pouvoirs de simple administration;

Abolition des régimes de curatelle et du conseiller au majeur;

Aucune distinction au niveau du degré d'incapacité (partiel, total, temporaire ou permanent);

Création de l'assistant et de la mesure de représentation temporaire;

Obligation de produire un inventaire et des redditions des comptes.



LES PARTICULARITÉS DU RÉGIME DE PROTECTION

OUVERTURE D'UN RÉGIME DE TUTELLE

APRÈS LE 1^{er} NOVEMBRE 2022

Assemblée de
parents, d'alliés et
d'amis

(Quorum de convocation
d'un minimum de
5 personnes)

Nomme un tuteur

Constitue un
conseil de tutelle
formé de
3 membres

Rend des comptes au
Curateur Public



LA PROCÉDURE
EN OUVERTURE
D'UN RÉGIME DE
PROTECTION

LES ÉTAPES

1. Évaluations médicale et psychosociale
2. Recherches de mandat CNQ et BQ
3. Demande au notaire
4. Interrogatoire
- 5. Assemblée de parents, d'alliés et d'amis**
- 6. Procès-verbal des délibérations**
7. Procès-verbal des opérations et de conclusions
8. Dépôt à la cour
9. Jugement

10. Avis de composition du Conseil de tutelle



LE
CURATEUR
PUBLIC

IMPLICATION DU CURATEUR PUBLIC

La surveillance;

La réception de
l'inventaire;

La réception de la
sûreté et des
comptes;

La réception
des rapports
annuels.

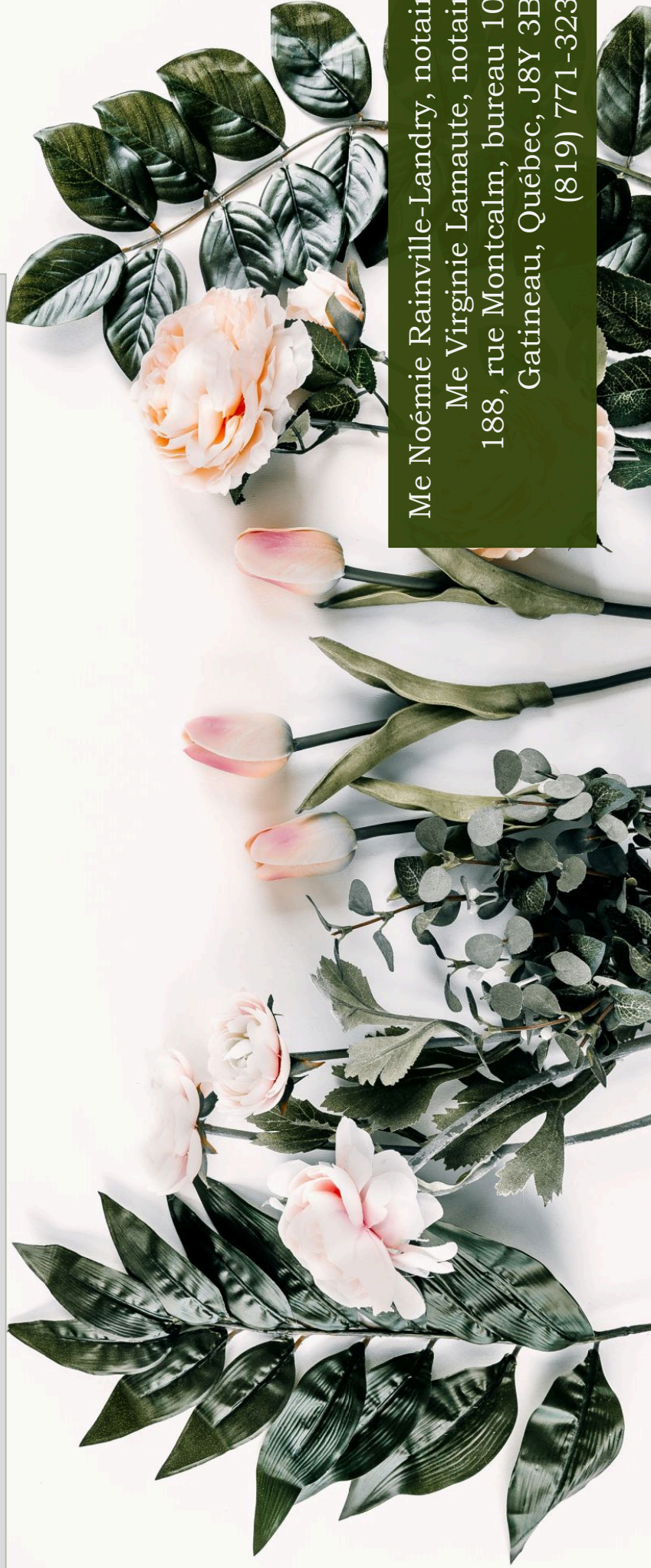


QUESTIONS ?

CONCLUSION



MÊLEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES...
CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE !



Me Noémie Rainville-Landry, notaire
Me Virginie Lamaute, notaire
188, rue Montcalm, bureau 100
Gatineau, Québec, J8Y 3B5
(819) 771-3231